

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU JEUDI 4 FÉVRIER 2022

GESTION ET EXPLOITATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS :

Nantes Métropole va signer un nouveau contrat sur 30 ans avec Enedis et EDF, au cœur des enjeux électriques et de la transition écologique de la métropole

Lors du Conseil métropolitain du 4 février, les élus métropolitains auront à se prononcer sur le renouvellement du contrat de concession du réseau de distribution et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés, avec Enedis et EDF, pour une durée de 30 ans. Un contrat significatif ayant pour principaux objectifs d'apporter un service public de qualité aux habitants, entreprises et acteurs locaux de la métropole et de favoriser la mise en œuvre de la transition écologique sur le territoire métropolitain.

Le cadre actuel local et national

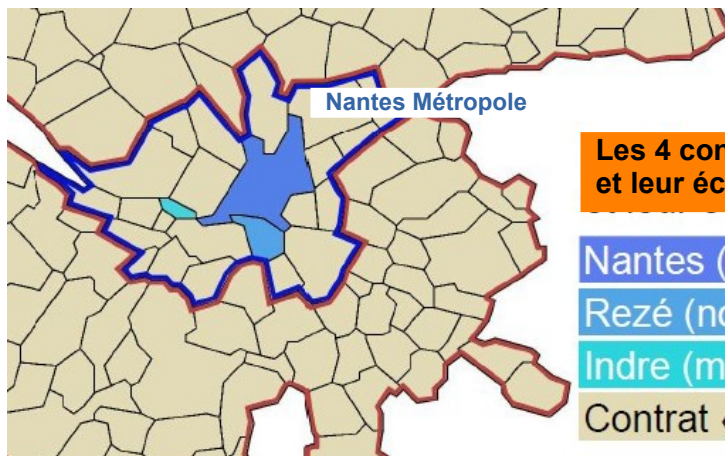
Nantes Métropole exerce la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) sur l'ensemble de son territoire. Cette compétence recouvre les deux missions suivantes :

- le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité ;
- la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

Conformément au cadre de la loi nationale (Code de l'énergie), à Nantes Métropole, comme sur 95% du territoire national et métropolitain, ces deux missions de service public sont obligatoirement confiées dans le cadre d'un contrat de concession, à Enedis pour la première et EDF pour la seconde, qui disposent d'un monopole (droit exclusif).

Actuellement sur le territoire de la métropole nantaise, ces missions sont régies par quatre contrats de délégation de service public liant Nantes Métropole, Enedis et EDF :

- trois contrats s'exercent à une échelle communale (il s'agit de contrats conclus en 1994 et 1995 par les communes de Nantes, Rezé et Indre, auxquels Nantes Métropole s'est substituée en 2002 lorsqu'elle est devenue compétente) ;
- et un quatrième contrat s'applique notamment sur les 21 autres communes de la métropole.



Les 4 contrats actuels de Nantes Métropole et leur échéance :

Nantes (oct. 2022)

Rezé (nov. 2022)

Indre (mai 2025)

Contrat « partagé » (fév. 2025)

Un nouveau contrat sur 30 ans pour le territoire, permettant :

→ d'accélérer la mise en œuvre de la transition écologique

→ de garantir une qualité de service durable pour les habitants

→ de collaborer avec les acteurs de manière efficace, au service du territoire

Avec l'arrivée à échéance prochaine des premiers contrats (dès octobre 2022 pour celui de Nantes) et pour accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique en matière d'électricité, Nantes Métropole, Enedis et EDF ont souhaité préparer le renouvellement de ce cadre contractuel et son unification à l'échelle du territoire de la métropole.

Le contrat s'inscrit sur une durée longue – 30 ans – et prévoit des investissements conséquents. En complément, Nantes Métropole et Enedis ont convenu de pouvoir renouveler à cette occasion un cadre de partenariat ambitieux et volontariste sur différents axes de travail, afin d'accompagner l'ambition de transition énergétique portée par la Métropole.

Le contrat de concession et le partenariat sont prévus pour entrer en vigueur de manière rétroactive, au 1er janvier 2022 (après l'approbation préalable de la sortie des 21 communes de Nantes Métropole du périmètre du contrat dit "partagé").

Résilience du réseau et qualité de l'électricité : une politique d'investissements ambitieuse

Nantes Métropole et Enedis ont défini pour les 30 prochaines années une trajectoire d'investissements pour garantir aux habitants de la métropole un service de qualité. En effet, dès les cinq premières années du contrat, plus de 10 M€ seront ainsi consacrés par Enedis au renouvellement des lignes électriques sensibles et à la résilience du réseau face aux épisodes climatiques toujours plus prégnants : tempêtes, inondations, neige, vagues de chaleurs, etc.

Numérisation du réseau, expérimentations et industrialisation de solutions intelligentes, la mutation du réseau électrique de la métropole nantaise en véritable « smartgrid » (réseau intelligent) de la ville durable permettra de détecter les pannes avant que les clients ne les subissent, optimisera la gestion des situations de crise et facilitera l'intégration des nouveaux usages : panneaux solaires, autoconsommation d'électricité, véhicules électriques, etc.

Un partenariat renforcé avec Enedis sur des actions concrètes au service des grands enjeux de la métropole nantaise

Nantes Métropole et Enedis, gestionnaire du réseau public d'électricité sur le territoire, ont saisi l'occasion pour renforcer durablement leurs relations partenariales initiées ces 10 dernières années. Le renforcement de cette coopération participe aux ambitions sociétales et environnementales majeures portées par la Métropole pour ses habitants :

- mise en œuvre de la transition écologique par la maîtrise de l'énergie, l'intégration des EnR (énergies renouvelables) et la mobilité décarbonée ;
- développement de projets innovants et partage des données énergétiques ;
- coordination des travaux afin d'en limiter l'impact environnemental et les nuisances pour les habitants et entreprises locales ;
- prévention de la précarité énergétique, insertion de personnes éloignées de l'emploi et formation des jeunes ;
- amélioration du cadre de vie métropolitain par l'intégration des ouvrages électriques dans l'environnement : enfouissement des câbles électriques aériens du réseau.

Si le cadre partenarial est dessiné pour les années à venir, des actions concrètes et novatrices ont été imaginées et seront engagées dès les prochains mois sur le territoire :

- plan d'investissements dédié à la cohabitation des réseaux et des arbres pour contribuer à la renaturation de la métropole ;
- soutien à des actions d'innovation, telles que l'expérimentation de groupes électrogènes à batteries « zéro émission de CO2 et de nuisance sonore » pour maintenir l'alimentation des clients lors des travaux ;
- enrichissement du nouveau cadastre solaire de Nantes Métropole (cartographie du potentiel solaire du territoire complétée des conditions de raccordement au réseau des installations) ;
- prévention de la précarité énergétique avec les associations locales ;

- mise à disposition de données pour appuyer des actions de transition énergétique portées par la Métropole ;
- pour la mise en œuvre des chantiers : réalisation de 10 000h/an d'insertion (sous plusieurs formes possibles : embauche directe de personnes en insertion, sous-traitance ou cotraitance avec une structure d'insertion, salariés d'un organisme extérieur d'insertion mis à disposition...), principes de coordination pour les chantiers, un suivi particulier pour réduire les délais de réalisation de travaux et un programme accéléré d'enfouissement des réseaux, etc.

La fourniture d'électricité par EDF aux clients bénéficiaires des tarifs réglementés de vente

Au titre du contrat de concession, EDF intervient exclusivement auprès des clients bénéficiaires des tarifs réglementés de vente. EDF propose un service client certifié par l'AFNOR « Relation Client en France », qui conjugue les canaux digitaux et téléphoniques pour s'adapter aux attentes des usagers. Le service repose notamment sur un réseau national de Centres de Relations Clients, dont celui de Nantes Tanneurs, labellisés RSE.

EDF propose aux 215 000 clients abonnés au Tarif Bleu sur le territoire de Nantes Métropole des conseils pour les aider à maîtriser leurs consommations et factures. EDF reste très engagé dans la lutte contre la précarité énergétique. L'entreprise fait en particulier la promotion du chèque énergie auprès des acteurs sociaux du territoire et a versé 140 000 euros au Fonds de Solidarité Logement de Nantes Métropole en 2021.

PARTENAIRES DU CONTRAT :



Nantes Métropole

Nantes Métropole regroupe les 24 communes de la métropole et est propriétaire des réseaux d'électricité. En articulation avec ses multiples compétences liées à l'énergie (urbanisme, mobilité, plan climat-énergie, réseaux de chaleur, éclairage public...), elle assure le contrôle des activités et missions des concessionnaires pour la distribution publique d'électricité et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés sur son territoire.



Enedis

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle innove, développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24 et 7j/7 et l'ensemble des interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la commercialisation et de la gestion des contrats de fourniture d'électricité des consommateurs.



EDF

Dans le cadre du contrat de concession, EDF est le fournisseur d'électricité aux clients bénéficiaires des tarifs réglementés de vente (Tarif Bleu). La qualité du service rendu par EDF repose sur la complémentarité entre le numérique et l'humain avec notamment un réseau national de centres de relations clients, soit 5 000 conseillers clients tous basés en France. EDF aide ses clients à maîtriser leurs consommations et leurs factures, avec une attention particulière pour ceux en situation de précarité énergétique.